



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Saint-Denis, le 18 janvier 2023

Arrêté n°2023- 01

**portant composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de
la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu les résultats du scrutin organisé du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n°2022-35 du 15 décembre 2022 fixant les organisations syndicales aptes à désigner les membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ;

Vu les désignations des organisations syndicales ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont désignés représentants des personnels de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

Titulaires	Suppléants	Organisation syndicale
Mme Vololotiana BOYER	Mme Béatrice CERNOT	CGT DEETS REUNION
M. Henri PALAO	M. David LAOUSSING	CGT DEETS REUNION
Mme Audrey PIERRE	M. Aurélien GHIENNE	SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE
M. Lionel FERRERE	Mme Kathy DELBOS	CFDT
M. Bruno SCHMITT	Mme Armelle QUIMBRE	UNSA FONCTION PUBLIQUE

Article 2 :

Le mandat des membres des personnels de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion entrera en vigueur à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Article 3 :

La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La directrice,

Damienne VERGUIN